

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projet d'amélioration de la route 389 du nord de Manic-3 à Manic-5

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 16 JUIN 2015 À BAIE-COMEAU

Québec, le 2 juin 2015 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'amélioration de la route 389 du nord de Manic-3 à Manic-5* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 16 juin 2015, à compter de 19 h 30, à la salle Champlain de l'Hôtel Le Manoir, 8, avenue Cabot, à Baie-Comeau**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 17 juillet 2015.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 17 juillet 2015, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Alice-Lane, 6, avenue Radisson, à Baie-Comeau**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le ministère des Transports souhaite reconstruire 11 segments de la route 389 compris entre les centrales hydroélectriques de Manic-3 et de Manic-5 (km 110 à 212) sur le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes dans la MRC de Manicouagan. L'objectif serait de corriger les segments les plus problématiques afin de rendre cette route plus fonctionnelle et sécuritaire. Selon les nouveaux tracés, les 11 segments à l'étude totaliseraient un peu plus de 40 km. Les nouveaux segments seraient redressés et élargis afin de correspondre aux normes de conception d'une route nationale de type « C » comprenant deux voies contiguës de 3,5 m de

largeur et des accotements en gravier de 2,5 m. La vitesse de conception de la route serait de 90 km/h plutôt que de 100 km/h afin de faciliter la transition entre les segments refaits et non refaits. Le dépassement des véhicules lourds serait permis par l'aménagement de voies auxiliaires de dépassement de 500 m de longueur, ainsi que de quelques aires de refuge.

Ce projet s'insère dans un programme plus large qui vise la réfection de plusieurs tronçons de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont. Le projet serait réalisé progressivement jusqu'en 2021.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les impacts environnementaux du projet à l'étude ressemblent à ceux mentionnés pour le tronçon de la route 389 de Manic-2 et au nord de Manic-3, puisqu'on se trouve dans la même zone d'étude. Des répercussions sont notamment prévues sur les milieux humides, l'habitat du poisson et pour le milieu humain, une perturbation de l'accès au territoire pour les travailleurs et les villégiateurs pendant les travaux.

Plus spécifiquement pour le projet à l'étude, l'étude d'impact mentionne que le nouveau tracé permettrait un accès plus sécuritaire pour le Motel de l'Énergie. De plus, certains chalets situés près de la route pourraient subir un impact sur leur climat sonore pendant les travaux de construction. Bien que la nouvelle route demeurerait généralement dans l'axe de la route actuelle, l'élargissement des assises de la route pourrait induire une perception de rapprochement de la route pour certains villégiateurs, en particulier pour un chalet près du lac Gaillard (km 143,7). Une des mesures d'atténuation proposée par le promoteur serait de maximiser l'épaisseur de la lisière boisée qui sera conservée au pied du talus de la route. Une attention particulière devrait également être accordée au km 178 afin qu'un écran boisé soit conservé entre les chalets et l'emprise de la route.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 17 juillet 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : route-389-manic-3-manic-5@bape.gouv.qc.ca.